

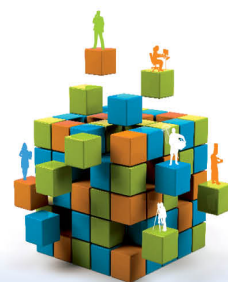
# CAHIER DES CHARGES

## Programmation

### de formation professionnelle continue

## DFPC 2022

*Appel d'offres du 20 août 2021 à 8h au 27 septembre 2021 à 15h*





<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Contexte de la demande</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Caractéristiques communes aux actions envisagées</b> .....	<b>3</b>
A. Public cible.....	3
B. Modalités d’organisation.....	3
<b>Actions de formation</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Actions qualifiantes</b> .....	<b>6</b>
A. Le partenariat GIEP – RSMA avec un public mixte .....	6
B. Les achats de parcours .....	6
C. Les actions pour un public RSMA .....	7
D. DNC Ambulancier et préparatoire.....	8
E. DNC Auxiliaire de puériculture .....	10
F. DNC Accompagnateur de vie.....	11
G. DNC Agent de sécurité privée qualifié .....	13
H. DNC Dirigeant d’entreprise de sécurité privée .....	14
I. Matelot Pont .....	15
J. Perfectionnement soudeur – Licence Tig/Arc.....	16
<b>2. Actions pré-qualifiantes</b> .....	<b>18</b>
A. Ouvrier agricole de production végétale.....	18
B. Plateforme préparatoire aux métiers de la mer .....	20
<b>3. Publics Spécifiques</b> .....	<b>21</b>
A. Renforcement des compétences de base pour un public en situation d’illettrisme .....	21
B. Ouvrier de travaux paysagers et horticoles pour le centre pénitentiaire de Nouméa .....	23
<b>Modalités de soumission des offres</b> .....	<b>24</b>
A. Pièces à fournir.....	24
B. Critères de sélection des offres .....	25
C. Délais de réponse .....	25
D. Conditions générales de mise en œuvre .....	26
E. Modalités de financement .....	26
<b>Annexes</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe 1 - Conditions générales de mise en œuvre</b> .....	<b>28</b>
<b>Annexe 2 - Financement de la formation</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe 3 - Objectifs de performance</b> .....	<b>31</b>

## Introduction

La Direction de la formation professionnelle continue (Dfpc) est chargée de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. À ce titre, lui sont confiées les missions suivantes :

- Mise en œuvre de programmes de formation ;
- Contrôle de la formation professionnelle continue ;
- Mise en œuvre de la politique de certification professionnelle ;
- Animation et mise en œuvre du service public d'orientation en Nouvelle-Calédonie.

Chaque année, la Nouvelle-Calédonie établit un programme d'actions de formation professionnelle continue à partir d'études sectorielles et des besoins exprimés par les professionnels. Elle prend en charge les coûts pédagogiques de ces actions qui sont dispensées par des prestataires de formation déclarés. Selon le statut des stagiaires, elle peut également leur verser des indemnités de formation et prendre en charge les coûts d'intendance (hébergement et/ou restauration).

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site : <https://dfpc.gouv.nc/>.

## Contexte de la demande

Ce document a pour objet de présenter le cadre permettant de répondre à la commande publique de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation professionnelle continue pour 2022. Il s'adresse aux dispensateurs de formation qui souhaitent proposer à la Nouvelle-Calédonie des prestations de formation professionnelle continue répondant aux objectifs définis dans ce document.

Afin de tenir compte du contexte budgétaire du gouvernement, la Dfpc a concentré son achat de formation 2022 sur des actions pour lesquelles le besoin a été confirmé par les différents secteurs professionnels consultés. La commande publique porte donc sur les actions suivantes :

<b>Agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aide-agricole de productions végétales</li></ul>	<b>Santé</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Infirmier DE</li><li>• DNC Aide-soignant</li><li>• DNC Ambulancier</li><li>• DNC Auxiliaire de puériculture</li></ul>	<b>Services à la personne</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• DNC Accompagnateur de vie</li></ul>
<b>Services à la collectivité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• DNC Agent de sécurité privée qualifié</li><li>• DNC Dirigeant d'entreprise de sécurité privée</li></ul>	<b>Logistique et transport</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plate-forme préparatoire aux métiers de la mer</li><li>• Matelot Pont GIEP - RSMA</li><li>• Matelot Pont</li><li>• Mécanicien 250 Kw</li></ul>	<b>Industrie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• TP Chaudronnier GIEP - RSMA</li><li>• TP Conducteur de machines automatisées GIEP-RSMA</li><li>• TP Soudeur GIEP-RSMA</li><li>• Soudeur – Licence Tig/Arc</li></ul>
<b>Mines</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• DNC Opérateur sur tombereau en exploitation minière</li></ul>	<b>Illetrisme</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement des compétences de base</li></ul>	<b>Personnes en détention</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ouvrier de travaux paysagers et horticoles</li></ul>

A travers ces parcours collectifs de formation, la Dfpc vise à permettre à des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences et l'employabilité nécessaires à leur insertion professionnelle, tout en répondant aux attentes des recruteurs sur les métiers proposés.

Pour les secteurs dont les besoins sont encore en cours d'investigations, et au vu du budget qui sera alloué pour l'année à venir, une commande complémentaire sera émise en début 2022, afin de venir compléter l'offre de formation à destination de ces publics.

## 1. Caractéristiques communes aux actions envisagées

### A. Public cible

Les actions de formation sont destinées à des demandeurs d'emploi inscrits auprès des services de placement, disposant de peu ou pas de qualifications et souhaitant acquérir des compétences pour accéder à un contrat de travail dans le métier visé par la formation.

S'agissant de formation professionnelle continue, ces publics doivent avoir quitté le système scolaire depuis plus d'un an et ne pas avoir volontairement quitté un emploi dans les 60 jours avant l'entrée en formation. L'identification des candidats peut se faire par le biais du réseau des conseillers à l'emploi des 3 Provinces, le prestataire de formation, les employeurs potentiels, le pôle information et orientation du Giep, la Dfpc.

Pendant la durée de la formation, les candidats ont le statut de stagiaire de la Nouvelle-Calédonie. Ils sont à ce titre pris en charge (indemnisation, couverture Cafat) par la Dfpc pendant la durée de la formation. Les modalités sont décrites sur notre site : <https://dfpc.gouv.nc/se-former/etre-stagiaire-de-la-nouvelle-caledonie>.

### B. Modalités d'organisation

Chaque action de formation se déroule sous la forme d'un parcours collectif réalisé en présentiel, avec un volume horaire hebdomadaire en centre compris entre 30 et 39 heures. Les heures de formation sont mises en œuvre par des formateurs agréés ou par des intervenants ponctuels, exerçant sous la responsabilité pédagogique d'un formateur agréé. Les modalités d'agrément sont décrites sur notre site : <https://dfpc.gouv.nc/former/formateurs-dadultes/lagrément-des-formateurs-dadultes>.

Pour les formations certifiantes, le prestataire de formation doit respecter le référentiel en vigueur, ainsi que les délais de constitution des dossiers (agrément, habilitation, demande d'organisation de session d'examen...)

#### **Cadrage et pré-rentree**

En amont des actions de formation, une réunion de cadrage se tiendra avec la Dfpc afin de définir ensemble les modalités de communication et de recrutement des candidats (campagnes de candidatures, prérequis à l'entrée, modalités de sélection).

Cette réunion est l'occasion également de fixer si requis une date de pré-rentree dédiée à l'information des stagiaires sur leur prise en charge. Cette pré-rentree n'excède pas 2h en présence de la Dfpc, elle peut précéder immédiatement le module d'accueil.

#### **Accueil des stagiaires**

Le module d'accueil des stagiaires prévoit une présentation du centre et de son règlement intérieur, de l'équipe pédagogique, du déroulé et du contenu de la formation et de toute autre information utile. Il est l'occasion de la signature d'un protocole individuel de formation par chaque stagiaire, de l'élection du délégué, etc. Il ne devra pas excéder une durée d'une demi-journée.

## **Modalités pédagogiques**

Les modalités pédagogiques et les intervenants devront être variés et favoriser l'application, de même que la participation active des stagiaires. Il ne sera pas accepté de propositions où les stagiaires sont face à un seul formateur pendant des périodes importantes.

## **Périodes d'application en entreprise**

Pour les actions comprenant au moins une période d'application en entreprise, celle-ci doit s'inscrire de façon pertinente dans le calendrier de formation. Le prestataire doit détailler dans sa proposition les objectifs pédagogiques précis, les modalités de suivi et sa méthode d'évaluation des stagiaires. Les périodes dites d'observation, s'il y en a, ne devront pas excéder une durée d'une semaine.

## **Lien avec les entreprises**

Grace à son réseau, le prestataire de formation accompagne le stagiaire dans la recherche de stage et lui permet également d'acquérir les techniques nécessaires (présentation écrite, orale, techniques de recherches). Par ailleurs des rencontres avec les secteurs professionnels (témoignages, visites, interventions) sont souhaitables. De la même manière, la mise en œuvre à l'issue de la formation d'un job-dating en présence de recruteurs du secteur est encouragée.

## **Suivi et évaluation**

Le prestataire est en charge du suivi administratif et pédagogique des stagiaires et tient la Dfpc informée d'éventuelles perturbations du bon déroulement de la formation (annexe 2 : conditions générales de mise en œuvre).

Evaluation pédagogique : pour les formations non certifiantes, le prestataire s'engage à évaluer l'acquisition des compétences par les stagiaires. A l'issue de la formation, il leur délivre une attestation détaillant les compétences travaillées en formation et précisant pour chacune d'entre elle leur niveau d'acquisition.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : le prestataire prévoit en fin de formation un temps dédié à l'évaluation par la Dfpc (enquête de satisfaction des stagiaires) d'une durée d'une heure environ. Ce temps ne requiert pas la présence d'un formateur, mais un échange en fin de formation avec le coordonnateur pédagogique sera apprécié. Le questionnaire d'évaluation est disponible sur notre site : <https://dfpc.gouv.nc/former/prestataires-de-formation/realiser-une-prestation-de-formation-pour-la-nouvelle-caledonie>.

Evaluation du prestataire : le prestataire fournira un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de son action. Les résultats des objectifs de performance négociés et conventionnés avec la Dfpc (annexe 4) devront notamment y être renseignés.

# Actions de formation

# 1. Actions qualifiantes

## A. Le partenariat GIEP – RSMA avec un public mixte



• TP  
Chaudronnier



• TP Soudeur



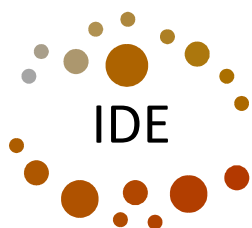
• TP CIMA

### Caractéristiques communes

- 5 places DFPC par formation
- Recrutement avec le GIEP – IOEPA
  - Prévoir un accompagnement à la recherche de stage
- Prérequis définis par les référentiels de formation en vigueur
- Objectifs de formation définis par les référentiels en vigueur

## B. Les achats de parcours

- Le diplôme d'Etat d'infirmier
- Le diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'aide-soignant



20 parcours



25 parcours

### Caractéristiques

- Financement :
  - Les droits d'inscription des stagiaires IDE de la Nouvelle-Calédonie sont pris par la DFPC suivant le tarif défini par l'arrêté de l'Etat
  - L'achat des parcours IDE se fait à l'heure stagiaire, celui des AS à l'heure groupe
- Recrutement par l'organisme de formation selon la réglementation en vigueur pour l'accès à la formation
- Critères administratifs de sélection DFPC (supplémentaires à ceux décrits au chapitre 3.a.) :
  - Ne pas être redoublant Infirmier ou redoublant Aide-Soignant
  - Ne pas être en disponibilité de la fonction publique
  - Ne pas être titulaire d'une bourse, quelle qu'elle soit.



## C. Les actions pour un public RSMA

### Caractéristiques communes

- Recrutement par le RSMA avec les employeurs : caractéristiques, bassin d'emploi...
  - Prérequis d'accès à la formation définis par les référentiels en vigueur
  - Objectifs de formation définis par les référentiels de formation en vigueur
- Le prestataire doit favoriser le lien entre les stagiaires et leurs futurs employeurs



OTEM: 32 places



Mécanicien 250 KW:  
4 places



CMP: 12 places

## D. DNC Ambulancier et préparatoire

### Le contexte de la demande

Le syndicat des ambulanciers exprime un besoin à la fois de formation de ses salariés et de recrutement de personnes formées au métier d'ambulancier. Il n'existe plus de formation sur le territoire depuis plus de deux ans, ce qui entraîne un déficit de professionnels formés au métier d'ambulanciers.

L'avenant n°18 de la branche des transports sanitaires terrestres, du 28 juillet 2021, confirme que « *la réglementation régissant les transports sanitaires terrestres est en cours de modification. Les projets de texte font ressortir de nouvelles obligations en termes de métier et de niveau de qualification. Les partenaires sociaux conviennent de prendre en compte ces évolutions réglementaires même si elles n'ont pas encore été adoptées par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie au jour de la signature du présent avenant.* »

### La formation

#### Public visé

La DFPC propose d'acheter 1 session de 12 places pour des demandeurs d'emploi en 2022 ainsi qu'une préparatoire permettant aux candidats d'obtenir tous les prérequis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante.

#### Prérequis

Les critères d'entrée en formation sont définis dans le référentiel de certification et sont les suivants:

- être titulaire depuis au moins deux ans d'un permis de conduire B conforme à la réglementation en vigueur en Nouvelle-Calédonie,
- fournir l'attestation d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.118 du Code de la route de la Nouvelle-Calédonie,
- fournir un certificat médical de non contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie précisant les vaccinations à jour conformément à la réglementation en vigueur en Nouvelle-Calédonie,
- fournir l'attestation, en cours de validité, de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou d'une formation équivalente reconnue.
- Si cela est prévu par la réglementation en vigueur : fournir un extrait de casier judiciaire n°3 permettant de vérifier que le candidat ne fasse pas l'objet d'une condamnation l'empêchant d'exercer la profession d'ambulancier.

### PREPARATOIRE AMBULANCIER

Une formation préparatoire de 3 semaines environ devra être organisée en amont de la formation d'ambulancier. Cette formation préparatoire devra permettre à des candidats ayant un projet professionnel construit, d'obtenir les prérequis suivants :

- AFGSU 1 ou équivalent
- Stage d'immersion
- Renforcement des savoirs de base

Elle sera ouverte à 15 candidats maximum : les 12 présélectionnés pour la formation d'ambulancier et les 3 premiers de la liste complémentaire en cas de désistement en cours de formation.

### **FORMATION AMBULANCIER**

La formation sera organisée à la suite de la préparatoire, et accueillera 12 demandeurs d'emploi. Les compétences attendues sont décrites dans le référentiel de formation du diplôme de la Nouvelle-Calédonie. Le prestataire devra proposer l'intégralité des CPU.

La formation commencera au 2ème semestre 2022.

Le prestataire devra répondre à la préparatoire et à la formation d'ambulancier à travers deux propositions distinctes.

## E. DNC Auxiliaire de puériculture

### Le contexte de la demande

Il n'existe plus de formation d'auxiliaire de puériculture sur le territoire depuis quelques années déjà. Un questionnaire, transmis aux structures de la petite enfance, a permis d'identifier des besoins en recrutement sur ce métier.

### La formation

#### *Public visé*

La DFPC propose d'acheter 1 session de 12 places pour des demandeurs d'emploi en 2022 remplissant les conditions d'accès à la formation, définies dans le référentiel de certification :

- Avoir rempli un dossier de candidature
- Avoir satisfait aux tests de niveau de maîtrise des compétences
- Avoir démontré leur aptitudes et motivation lors d'un entretien d'évaluation

#### *Prérequis*

Ils sont définis par le référentiel de certification.

Le prestataire de formation retenu sera chargé d'organiser les épreuves de sélection des candidats et de vérifier leurs prérequis, y compris les prérequis administratifs demandés par la DFPC.

#### *Compétences attendues et éléments de programme*

La formation devra prendre en compte les 9 certificats professionnels unitaires et proposer un programme complet, visant l'acquisition par les stagiaires des 9 compétences décrites dans le référentiel du diplôme de la Nouvelle-Calédonie, à savoir :

- C1 : Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
- C2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- C3 Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
- C4 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- C5 Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- C6 Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et lieux d'accueil de la petite enfance
- C7 Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- C8 Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle
- C9 Identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical

#### *Durée, période*

La formation devra commencer en 2022 et pourra se terminer en 2023.

## F. DNC Accompagnateur de vie

### Le contexte de la demande

Le diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'Accompagnateur de vie permet à ses titulaires de travailler aussi bien avec des enfants que des adultes ou des personnes âgées, en situation de handicap et/ou de dépendance. Le besoin en accompagnateurs de vie est donc constant car le champ d'intervention est très large.

De plus, l'ACSMS doit ouvrir une maison d'accueil spécialisée (MAS) sur la commune de Boulouparis en février 2023. Il apparaît nécessaire de former des personnes issues de Boulouparis et sa région et qui auraient pour projet professionnel d'intégrer la MAS.

### La formation

#### *Public visé*

La DFPC propose d'acheter 2 sessions de 20 places chacune pour des demandeurs d'emploi remplissant les conditions d'accès à la formation, définies dans le référentiel de certification.

Une de ces sessions devra être localisée au plus près possible de la région de Boulouparis, pour limiter les temps de transport des stagiaires et favoriser l'assiduité en formation. Si ce projet devait être décalé, la session de formation serait maintenue pour un public « tout venant ».

#### *Prérequis*

Ils sont définis par le référentiel de formation. Des tests écrits permettent de vérifier que le candidat maîtrise les compétences minimales nécessaires pour suivre la formation. Un entretien individuel permet d'évaluer les aptitudes et motivations des candidats.

Le prestataire de formation retenu sera chargé d'organiser, en lien avec la Dfpc et éventuellement le Giep, les épreuves de sélection des candidats et de vérifier leurs prérequis, y compris les prérequis administratifs demandés par la DFPC.

Le recrutement des stagiaires pourra se faire avec le Giep.

Les prestataires de formation peuvent répondre pour une ou deux sessions.

#### *Compétences attendues et éléments de programme*

La formation devra prendre en compte les 3 certificats professionnels unitaires et proposer un programme complet, visant l'acquisition par les stagiaires des 13 compétences décrites dans le référentiel du diplôme de la Nouvelle-Calédonie, à savoir :

- C1 : Etablir une relation avec la personne et son entourage
- C2 : Prendre en compte la personne accompagnée dans sa dimension familiale et socio-culturelle
- C3 : Prendre en compte l'état de santé de la personne ou son niveau de dépendance afin d'évaluer ses besoins dans les actes et activités de la vie quotidienne
- C4 : Aider la personne accompagnée pour satisfaire ses besoins fondamentaux
- C5 : Assurer la sécurité de la personne et veiller à son confort et à son bien-être
- C6 : Assister et faire participer la personne dans les activités de la vie quotidienne
- C7 : Accompagner et favoriser les relations entre la personne et son entourage
- C8 : Faire participer la personne à des activités de la vie sociale ou relationnelle

- C9 : Analyser les besoins et désirs de la personne dans tous les aspects de sa vie
- C10 : Participer à la construction du projet personnalisé
- C11 Réaliser un accompagnement adapté à la personne
- C12 Analyser et rendre compte de son intervention
- C13 Travailler en équipe et s'intégrer dans le dispositif partenarial

#### *Modalités pédagogiques*

La préparation aux examens devra comporter des temps d'apprentissage de gestion du temps, gestion du stress... Des entraînements aux QCM et QROC devront être organisés régulièrement tout au long de la formation.

#### *Durée, période*

La formation prévue pour des stagiaires de Boulouparis devra commencer au plus tard en juin 2022.

#### *Lien avec le monde professionnel*

Dans l'objectif d'accompagner les participants dans les démarches nécessaires pour leurs embauches, le centre de formation devra inclure un temps de formation sur la mise à jour du CV des candidats et les techniques de recherche d'emploi. Un job-dating ou autre activité favorisant l'insertion professionnelle des stagiaires sera organisé en fin de formation.

## G. DNC Agent de sécurité privée qualifié

### La formation

#### *Public visé*

36 demandeurs d'emploi pourront bénéficier de cette formation, déclinée en 3 sessions de 12 personnes.

Le prestataire peut répondre à tout ou partie de la commande et proposer une session en province Nord.

#### *Prérequis*

Ils sont définis par le référentiel de formation :

- Avoir une autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le CNAPS, tel que défini à l'article L612-22 ou l'autorisation provisoire, tel que défini à l'article L612-23 d'exercice délivrée par le CNAPS.
- Avoir une aptitude physique à l'emploi (certificat médical) pouvant le cas échéant être accompagnée d'une restriction à certains postes.
- Avoir les compétences de base correspondant aux domaines 1 et 2 décrites dans le référentiel du Certificat de Compétences Essentielles<sup>1</sup>.

Le recrutement se fera avec le Giep.

#### *Compétences attendues et éléments de programme*

La formation doit comporter l'intégralité des modules prévus dans le référentiel, à savoir :

- Module juridique : maîtriser le cadre institutionnel, opérationnel et juridique de la sécurité privée
- Module technique : surveillance des personnes et des biens
- Module organisationnel : respecter l'organisation du service et les procédures d'alerte

Des temps de remise à niveau sur les savoirs de base et le savoir être en entreprise doivent être prévus.

#### *Durée, période*

La planification des sessions doit prendre en compte les délais nécessaires au recrutement et à l'obtention de l'autorisation du Cnaps.

## H. DNC Dirigeant d'entreprise de sécurité privée

### Le contexte de la demande

La Dfpc a été sollicitée à plusieurs reprises ces derniers mois par des personnes ayant pour projet professionnel de diriger une structure de sécurité privée. Toutes n'ont pas la possibilité de partir se former en Métropole. Un diplôme calédonien existe depuis 2019.

La Dfpc financera une session ponctuelle de 8 participants en 2022.

### La formation

#### *Public visé*

8 demandeurs d'emploi (ou autre statut à étudier) ayant un projet professionnel défini et satisfaisants aux prérequis.

#### *Prérequis*

Ils sont définis par le référentiel en vigueur :

- Fournir une autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le CNAPS, tel que défini à l'article L612-22,
- Détenir au minimum un diplôme de niveau IV, ou avoir exercé au minimum 3 ans dans la fonction de dirigeant ou gérant d'une petite ou moyenne entreprise, ou avoir occupé pendant au moins 3 ans un poste de responsable d'exploitation d'une entreprise de sécurité privée,
- Maîtriser les bases de la bureautique et de l'outil internet (certificat B2I ou PCIE)

#### *Compétences attendues et éléments de programme*

La formation devra permettre aux stagiaires de travailler les 8 compétences attendues par le référentiel en vigueur.

- C1 : Maîtriser l'environnement juridique des métiers de la sécurité
- C2 : Gérer l'activité opérationnelle de sa structure
- C3 : Encadrer et animer une équipe
- C4 : Fidéliser la clientèle et développer de nouveaux contrats
- C5 : Répondre à un appel d'offre public ou privé
- C6 : Réaliser la gestion des ressources humaines
- C7 : Assurer la gestion administrative et financière de sa structure et contrôler l'activité comptable
- C8 : Réaliser un bilan comptable et financier



## I. Matelot Pont

### Le contexte de la demande

Les métiers maritimes répondent à une logique de filière. Pour la filière pont, l'accès aux métiers se fait d'abord par l'obtention du Certificat de Matelot Pont. Les débouchés sont variés, le turn-over important, la progression de carrière possible après 6 mois de navigation.

### La formation

#### *Public visé*

12 demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel construit et déjà une connaissance / expérience du milieu maritime.

#### *Prérequis*

Ils sont définis par le référentiel de formation en vigueur. Le recrutement des stagiaires se fera avec le Giep, pour les candidats n'ayant pas suivi de plate-forme préparatoire aux métiers de la mer.

#### *Éléments de programme*

La formation devra comporter toutes les compétences et modules complémentaires définis par le référentiel en vigueur au moment de la formation:

- Module P1-Appui (Navigation)
- Module P2-Appui (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)
- Module P3-Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)
- Module NP-Appui (Module National Pont)
- Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)
- Médical I
- Certificat de sensibilisation à la sûreté (CSS)
- Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et des radeaux de sauvetage (CAEERS)

#### *Modalités pédagogiques*

Elles devront favoriser la participation active des stagiaires. Aucune période de stage n'est requise, le public en formation ayant soit déjà une connaissance avérée du milieu, soit effectué 6 semaines de stage dans le cadre de la plate-forme.

#### *Durée, période*

La formation devra débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Les volumes horaires sont définis par le référentiel.

#### *Lien avec le monde professionnel*

Dans l'objectif d'accompagner les participants dans les démarches nécessaires pour leurs embauches, le centre de formation devra inclure un temps de formation sur la mise à jour du CV des candidats et les techniques de recherche d'emploi. Un job-dating ou autre activité favorisant l'insertion professionnelle des stagiaires sera organisé en fin de formation.

Une ½ journée devra être consacrée à l'utilisation du portail du marin.

## J. Perfectionnement soudeur – Licence Tig/Arc

### Le contexte de la demande

L'exercice du métier de soudeur exige de recruter des soudeurs titulaires des qualifications soudeur. Le recrutement sur les postes de soudeur fluctue en fonction du nombre de chantier et d'activité ainsi que du renouvellement de l'effectif pour des raisons de départ des salariés. Selon le type de soudure que proposent les différentes entreprises dans le domaine, la spécialisation demandée ne sera pas la même. Cette formation a pour objectif de satisfaire cette demande en formant des soudeurs qualifiés sur les deux procédés en soudage TIG 141 et ARC 111.

### La formation

#### *Public visé*

8 demandeurs d'emploi ayant déjà une connaissance du métier et une expérience dans la soudure.

#### *Prérequis*

Les critères d'entrée en formation sont les suivants :

- Avoir les prérequis de niveau 3<sup>ème</sup> en français et mathématiques ;
- Avoir une expérience dans la soudure d'au minimum 3/ 6 mois ;

#### *Modalités pédagogiques*

Un test de positionnement sera organisé à l'entrée en formation par le prestataire dans le but d'évaluer le niveau de chaque stagiaire afin de leur proposer le parcours le mieux adapté selon le procédé de soudage privilégié par ce dernier en fonction de ses aptitudes à la soudure.

La formation est réalisée de façon individuelle et personnalisée.

Le plateau technique dédié à la formation comporte une cabine de soudage par personne avec un poste de soudage, un lot de matériel nécessaire et l'équipement de protection individuel.

#### *Compétences attendues et éléments de programme*

Le programme de formation dispensé dépend du procédé de soudage soit le 141 soit le 111 déterminé par l'évaluation à l'entrée en formation.

En fonction du procédé de soudage choisi, les compétences attendues sont les suivantes :

Procédé 141 :

- Souder à plat des éléments en tubes sur acier et sur inox ;
- Souder en toutes positions des éléments en tubes sur acier et sur inox ;

Procédé 111 :

- Souder à plat des éléments en tubes et en tôles sur acier et sur tôles ;
- Souder en toutes positions des éléments en tubes et en tôles sur acier et sur inox.

Selon le niveau et le rythme d'apprentissage des stagiaires, il est possible que les stagiaires se forment sur les deux procédés de soudage.

#### *Durée, période*

La durée de la formation est de 4 mois maximum.

#### *Lien avec le monde professionnel*

Le programme de formation tient compte d'une période d'application en entreprise de 3 semaines.

Il convient au prestataire d'accompagner les stagiaires dans la recherche de stage et d'organiser à la fin de la formation une activité permettant de favoriser l'insertion des stagiaires de type visite d'entreprise et/ou job-dating.

#### *Evaluation*

Il appartient au prestataire d'organiser l'examen des qualifications en amont de la période d'application en entreprise afin d'offrir aux stagiaires l'opportunité de pratiquer les gestes et techniques de soudage pendant le stage.

Le prestataire de formation veille à préparer les stagiaires aux épreuves en s'assurant de l'intégration des connaissances nécessaires pour se présenter aux épreuves de qualification.

## 2. Actions pré-qualifiantes

### A. Ouvrier agricole de production végétale

#### Le contexte de la demande

##### *Problématique*

Depuis 2019, la DFPC finance tous les ans une formation « PNE aide-agricole de production végétale », qui a pour objectif de former des demandeurs d'emploi aux bases de l'agriculture, pour leur permettre de trouver plus facilement un emploi de salarié agricole. Or il a été très difficile, ces 3 dernières années, de trouver des candidats pour cette formation.

Par contre, que ce soit pour un projet professionnel initial ou un projet de reconversion professionnelle, de nombreuses personnes ont candidaté à cette formation, avec pour objectif principal de développer un micro-projet agricole (production végétale) : transformation de produits, agriculture vivrière, agriculture raisonnée...

##### *Objectifs opérationnels et impacts attendus*

Face à ce constat, la DFPC souhaite organiser en 2022 une formation technique agricole, spécialité maraîchage et horticulture, qui permettra à un public mixte de se diriger soit vers le salariat agricole, soit de construire, étayer, leur micro-projet agricole.

A l'issue de la formation, les stagiaires pourront :

- Aller directement à l'emploi en tant qu'aide agricole
- Finaliser leur micro-projet et entreprendre les démarches nécessaires

#### La formation

##### *Public visé*

La formation accueillera 12 demandeurs d'emploi, ayant pour projet professionnel le salariat agricole ou le développement d'un micro-projet de production végétale. Aucune expérience agricole n'est requise.

##### *Prérequis*

Les prérequis seront proposés par le prestataire.

##### *Compétences attendues et éléments de programme*

La formation devra comporter des modules communs aux 2 types de publics.

Ces modules viseront l'acquisition ou le renforcement des compétences suivantes :

### MODULES COMMUNS

- Identifier les différents types d'agriculture en Nouvelle-Calédonie : conventionnelle (hors-sol et plein champ, raisonnée), biologique, permaculture, agroforesterie...
- Entretien et réparation son petit matériel
- Désherber et rempoter
- Irriguer ses productions
- Fertiliser les sols
- Lutter contre les maladies et adventices
- Récolter
- Transformer les produits
- Préparer les commandes
- Adopter les bons gestes et postures
- Développer le savoir-être en entreprise, le sens de l'initiative, la capacité à travailler en équipe
- Certiphyto 3
- Planifier / gérer sa production

Pour le public de porteurs de micro-projets, sous réserve qu'il y en ait au moins 6 dans la session, des modules complémentaires seront proposés et viseront l'acquisition de compétences en matière économique :

- Préparer son budget
- Etablir un business plan
- Gérer ses dépenses
- Identifier les systèmes d'aide à l'installation sur le territoire.

Le prestataire de formation peut proposer des thématiques complémentaires.

Des visites d'entreprises mettant en œuvre les différents types d'agriculture devront être proposées.

#### *Durée, période et lieu de réalisation*

La formation pourra être proposée à compter d'avril 2022.

Elle peut se dérouler en Province Nord ou en Province Sud.

#### *Lien avec le monde professionnel*

Il appartient au prestataire d'identifier des lieux de stage.

Des activités permettant de favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires à l'issue de la formation doivent être proposées : rédaction de CV, simulation d'entretien d'embauche, job-dating, démarches de recherche d'emploi, rencontres avec des financeurs potentiels, des services techniques agricoles etc.

## B. Plateforme préparatoire aux métiers de la mer

### Le contexte de la demande

#### *Problématique*

Les réalités des métiers de la mer peuvent être éloignées des représentations qu'en ont les candidats. Près de 40% des diplômés matelot ne sont plus en poste dans le milieu maritime dans les 3 années qui suivent leur formation, certains ne vont même jamais à l'emploi. Les armateurs sont favorables à l'organisation d'une telle plate-forme et à accueillir des stagiaires.

#### *Objectifs opérationnels et impacts attendus*

Cette plate-forme devra permettre à ses participants de découvrir les différentes filières du secteur maritime et de tester leurs aptitudes à la mécanique, au matelotage, à la lecture de carte, à la capture du poisson... Et pour les stagiaires qui en auraient besoin, de renforcer leurs savoirs de base.

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de confirmer ou d'infirmer leur projet professionnel en lien avec la mer. Ils auront le niveau de prérequis nécessaire pour entrer en formation matelot ou mécanicien 250kw s'ils désirent intégrer ces formations.

### La formation

#### *Public visé*

La formation accueillera 12 demandeurs d'emploi, ayant pour projet professionnel de travailler dans le milieu maritime, mais n'ayant aucune expérience du milieu.

#### *Prérequis*

Les prérequis de niveau seront proposés par le prestataire.

#### *Compétences attendues et éléments de programme*

- Le CFBS et le Médical 1
- Découvrir/utiliser une carte marine
- Comprendre un bulletin météorologique
- Appréhender le balisage et les règles de barre
- Découvrir les bases du matelotage : amarrage, préparation et emploi des cordages
- Utiliser le vocabulaire maritime
- Découvrir les bases de la mécanique marine

#### *Modalités pédagogiques*

Des temps de remise à niveau en mathématiques et français devront être proposés, de façon discontinue, aux stagiaires qui en ont besoin pour pouvoir intégrer ensuite une formation diplômante.

Trois périodes d'application en entreprise devront être incluses dans la proposition, avec des objectifs précis, un suivi et une méthodologie d'évaluation des stagiaires. Il appartient au prestataire d'identifier des lieux de stage et d'accompagner les stagiaires dans la recherche de leurs stages.

#### *Durée, période*

La formation pourra être proposée à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

#### *Evaluation*

A la fin de la plate-forme, en complément de l'attestation de compétences, le prestataire évaluera plus spécifiquement le niveau des candidats souhaitant intégrer une formation maritime diplômante et

vérifiera ainsi si le candidat a les prérequis et la capacité à suivre la formation demandée. Les décisions devront être écrites et argumentées et transmises à la Dfpc.

### 3. Publics Spécifiques

#### A. Renforcement des compétences de base pour un public en situation d'illettrisme

##### Le contexte de la demande

La Nouvelle-Calédonie souhaite faire bénéficier aux demandeurs d'emploi et notamment aux personnes en reconversion professionnelle en situation d'illettrisme un accompagnement spécifique dans l'objectif d'acquérir les compétences de base en bénéficiant d'un dispositif adapté à leurs besoins.

##### La formation

###### *Public visé*

Un maximum de 30 demandeurs d'emplois en situation d'illettrisme et ayant un projet professionnel.

###### *Prérequis*

- Les personnes identifiées en situation d'illettrisme de niveau 1 ou 2 suivant les critères de l'ANLCI, en reconversion ou non.
- Les personnes identifiées sont évaluées à l'entrée en formation. Cette évaluation a pour but de définir l'objectif recherché par le stagiaire, permettant ensuite d'identifier les compétences à acquérir et de déterminer le parcours adapté aux besoins du stagiaire.

###### *Compétences attendues et éléments de programme*

Le programme de formation s'organise autour de trois parcours. Les parcours suivants rassemblent plusieurs domaines de compétences identifiés soit dans le certificat de compétences essentielles soit dans le certificat CléA :

- Parcours/ Pass **trois en un (français, maths et sciences humaines)** porte sur les savoirs et compétences qui permettent aux personnes d'évoluer de façon autonome dans les diverses situations les plus courantes de la vie économique, sociale et professionnelle. Il intègre de ce fait les compétences fonctionnelles dans la vie courante et la réappropriation des savoirs et compétences de base. Le contenu doit contribuer au développement de l'autonomie individuelle dans les situations simples de la vie professionnelle, favoriser la capacité à remédier aux difficultés et à être dans l'initiative pour être acteur de son parcours.
- Parcours/Pass **compétences professionnelles, hygiène, sécurité et environnement** porte sur les connaissances et compétences nécessaires aux personnes en besoin d'insertion professionnelle pour mieux s'approprier les exigences liées à l'espace professionnel en prenant en compte les actes de la vie sociale et professionnelle visant à respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement.
- Parcours/Pass **numérique** couvre les usages et pratiques du numérique essentiels et nécessaires dans une démarche d'insertion professionnelle.

En transversalité des parcours, deux modules supplémentaires de connaissance et gestion de soi d'une durée de 20h et de connaissance du monde calédonien de 10 heures complètent le programme.

#### *Modalités pédagogiques*

Chaque parcours/pass est réalisé de façon individuelle et personnalisée. Chaque stagiaire se verra prescrire un seul parcours, en fonction de son projet et de ses besoins suite à une évaluation de ses compétences.

Le dispositif de formation propose une organisation en entrée /sortie permanente en fonction de la durée maximum définie par parcours. L'approche pédagogique devra partir des compétences maîtrisées et l'acquisition des compétences manquantes se fera par valorisation des acquis existants pour renforcer l'estime de soi des stagiaires.

Les modalités d'évaluation des compétences sont organisées par le prestataire en fonction du certificat dispensé (CCE ou CléA).

L'utilisation de l'application 1001 lettres serait un atout supplémentaire.

#### *Durée, période*

Selon les parcours, la durée maximum est la suivante :

- Parcours/ Pass trois en un : 2 mois ;
- Parcours/Pass compétences professionnelles, hygiène, sécurité et environnement : 1,5 mois ;
- Parcours/Pass numérique : 3 semaines.

#### *Lien avec le monde professionnel*

Le parcours/Pass compétences professionnelles, hygiène, sécurité et environnement comporte une période d'application en entreprise de 2 semaines en lien avec le projet professionnel identifié lors de la phase d'évaluation préalable. Il appartient donc au prestataire de proposer un accompagnement à la recherche de stage.



## B. Ouvrier de travaux paysagers et horticoles pour le centre pénitentiaire de Nouméa

### Le contexte de la demande

#### *Problématique*

« Le droit international dispose que l'emprisonnement ne doit pas se limiter à priver de liberté un individu. Il doit en fait offrir aux détenus des possibilités d'acquérir des connaissances et des compétences à même de les aider à réussir leur réinsertion après leur libération, l'objectif étant d'éviter la commission future d'infractions » écrit l'ONUDC dans sa « feuille de route pour l'élaboration de programmes de réadaptation en milieu carcéral ».

#### *Objectifs opérationnels et impacts attendus*

La formation en milieu carcéral est un des outils de prévention de la récidive, et relève du champ de compétences de la Nouvelle-Calédonie. L'objectif de cette formation est de permettre à des personnes en détention de préparer leur sortie en travaillant à leur insertion professionnelle.

Les métiers de la terre sont divers et offrent aux personnes la possibilité de mettre en œuvre leurs compétences soit dans le milieu professionnel, soit dans leur milieu familial à leur sortie du centre de détention.

### La formation

#### *Public visé*

10 personnes en détention, n'ayant pas fait l'objet d'une procédure disciplinaire et n'étant pas en cours d'aménagement de peine.

#### *Prérequis*

Ils seront définis par le prestataire mais aucune expérience professionnelle ne sera exigée. Un certificat d'aptitude à la pratique des métiers verts et au travail en extérieur sera demandé.

#### *Compétences attendues et éléments de programme*

- Entretien et aménager des espaces verts
- Maîtriser les bases de la production horticole
- Certiphyto 1
- Travailler en sécurité (gestes et postures)
- Développer le savoir être en entreprise

#### *Modalités pédagogiques*

Une salle de cours et un plateau technique sont disponibles au sein du centre pénitentiaire de Nouméa, centre qui fournit également les équipements.

#### *Durée, période*

La formation devra commencer en avril 2022 au plus tard et ne devra pas excéder 3-4mois.

#### *Lien avec le monde professionnel*

Dans l'objectif d'accompagner les participants dans les démarches nécessaires pour leurs embauches, le centre de formation devra inclure un temps de formation au centre sur la mise à jour du CV des candidats et les techniques de recherche d'emploi.

Des visites en entreprise sont possibles et souhaitables.

## Modalités de soumission des offres

Les actions sont indépendantes et les soumissionnaires peuvent répondre pour une ou plusieurs actions.

**Toutes les offres doivent être saisies sous Agora** (<https://agora.gouv.nc>)

Ouverture d'Agora : **vendredi 20 août 2021 à 8h**

Demandes de catégorisation des formateurs jusqu'au : **17 septembre 2021 à 16h** (par mail à : [dfpc.programmation@gouv.nc](mailto:dfpc.programmation@gouv.nc))

Fermeture d'Agora : **lundi 27 septembre 2021 à 15h.**

Les offres doivent également parvenir à la Dfpc datées et signées, par voie postale ou déposées directement contre accusé réception à l'adresse suivante **avant le lundi 27 septembre à 15h** :

**Direction de la Formation Professionnelle Continue**

**63 rue Fernand Forest – Ducos**

**3ème étage du Plexus**

**BP M2 - 98849 Nouméa Cedex**

**En précisant la mention : « Programmation de formation professionnelle continue 2022 »**

Pour les prestataires de formation qui n'ont jamais utilisé Agora, une réunion de présentation de l'outil est prévue à la Dfpc et sur rendez-vous le 2 septembre du 9h à 10h.

Si vous souhaitez y participer, merci de vous faire connaître auprès de Marie-Hélène WAHMETRUA (27.42.31 ou [marie-helene.wahmetrua@gouv.nc](mailto:marie-helene.wahmetrua@gouv.nc)) au plus tard le 30 août. Lors de cette rencontre, aucune information ne portera sur le contenu de la commande publique.

### A. Pièces à fournir

Pour être prises en compte, les réponses que le prestataire de formation souhaite soumettre à la Nouvelle-Calédonie doivent contenir :

- Les informations sur le prestataire : nom, raison sociale, ridet, adresse, n° Dfpc, RIB
- Les références du prestataire
- Les objectifs pédagogiques
- Les modalités pédagogiques
- Le ruban pédagogique
- Le planning prévisionnel de formation
- Les CV à jour des intervenants, indiquant leur numéro d'agrément DFPC
- Les modalités d'évaluation des compétences
- Les modalités de suivi des stagiaires
- Le budget

Par ailleurs, s'il est retenu, le prestataire de formation devra impérativement fournir les pièces suivantes :

- Attestation des services compétents indiquant que le prestataire et ses sous- traitants se trouvent en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales ;
- Copie de la police d'assurance responsabilité civile visant à couvrir les dommages subis par les stagiaires.

## B. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection des offres proposées en réponse à la commande 2022 porteront sur :

### L'éligibilité du prestataire (critères éliminatoires)

Le prestataire de formation est déclaré et en règle. Les formateurs sont agréés <https://dfpc.gouv.nc/former/formateurs-dadultes/lagrement-des-formateurs-dadultes>. Le prestataire est à jour de ses obligations sociales et fiscales : une attestation sur l'honneur suffit pour soumissionner, les justificatifs seront à fournir si le prestataire est retenu.

### La capacité du prestataire (Note sur 15)

- ✓ Adéquation des compétences et des moyens techniques et humains au suivi de l'action de formation, 10 points
- ✓ Qualité du plateau technique, 5 points

### La qualité pédagogique de la réponse (Note sur 65)

- ✓ Qualité de la proposition (compréhension du contexte, des objectifs, présentation, conformité avec le cahier des charges...), 15 points
- ✓ Expertise des formateurs dans le domaine, 10 points
- ✓ Pertinence des documents pédagogiques : ruban pédagogique, descriptions des modules, des objectifs pédagogiques, des modalités pédagogiques, 20 points
- ✓ Modalités d'organisation et de suivi de stage, 10 points
- ✓ Modalités d'évaluation d'acquisition des compétences, 10 points

### Le prix (Note sur 20)

Pour l'évaluation de ces critères, une grille de notation sur 5 sera utilisée :

Pas de réponse :	0
Réponse insuffisante (ou réponse inexploitable) :	1
Réponse passable (réponse pas assez détaillée, ou pas du niveau attendu) :	2
Réponse correcte (réponse qui correspond tout juste à nos attentes)	3
Réponse satisfaisante (réponse qui correspond parfaitement à nos attentes)	4
Réponse très satisfaisante (va au-delà de nos attentes) :	5

## C. Délais de réponse

La DFPC répondra aux prestataires retenus au plus tard le lundi 18 octobre 2021. Les offres retenues seront présentées en commission technique insertion et formation professionnelle du Cseifop le 2 novembre 2021.

## D. Conditions générales de mise en œuvre

Ces conditions regroupent l'ensemble des engagements à remplir par le prestataire de formation lors de la mise en œuvre d'une action de formation pour le compte de la Nouvelle-Calédonie. Ces conditions sont détaillées en **annexe 1** et figurent également en annexe de la convention qui signée entre le prestataire et la Dfpc.

## E. Modalités de financement

Les modalités de financement des offres sont détaillées en **annexe 2** : réglementation s'appliquant, modalités de facturation. Viennent s'y appliquer des indicateurs de performance, qui font l'objet d'une négociation et d'un conventionnement entre le prestataire retenu et la Dfpc. Le détail des indicateurs et leur impact financier sont détaillés en **annexe 3**.

# Annexes

## Annexe 1 - Conditions générales de mise en œuvre

Le prestataire de formation doit :

### En amont de la formation :

- participer si nécessaire aux réunions collectives d'information et à la réunion de cooptation des candidats ;
- informer les candidats admis en formation et leur indiquer les pièces à fournir pour finaliser leur inscription ;
- organiser une pré-rentrée en concertation avec la DFPC visant à informer les stagiaires de leurs droits et obligations et des modalités d'indemnisation (détaillées dans le livret stagiaire)\*;
- remettre aux stagiaires le protocole individuel de formation\* prévu à l'article R.545-12 du code du travail de Nouvelle-Calédonie ;
- faire remplir le dossier de demande d'indemnisation\* et tout autre document nécessaire, présenter le règlement intérieur et les modalités de déroulement de l'action de formation.

\* les documents sont téléchargeables sur le site de la DFPC à l'adresse [www.dfpc.gouv.nc](http://www.dfpc.gouv.nc).

### Au démarrage de la formation :

- envoyer à la DFPC (à [programmation.dfpc@gouv.nc](mailto:programmation.dfpc@gouv.nc)), le matin de la rentrée, la liste des stagiaires présents attestant du démarrage effectif de l'action de formation ;
- vérifier et transmettre à la DFPC les dossiers de demande d'indemnisation des stagiaires, au plus tard le premier jour de formation, s'il n'y a pas eu de pré-rentrée ;
- envoyer à la DFPC (à [programmation.dfpc@gouv.nc](mailto:programmation.dfpc@gouv.nc)) la liste nominative et statutaire des stagiaires entrés en formation dans **les quinze jours ouvrables** après la date de démarrage de l'action de formation.

### Pendant la formation :

- tenir à jour quotidiennement une feuille d'émargement des stagiaires visée par le formateur (les heures en entreprise font l'objet au minimum d'un compte rendu mensuel des présences et des absences, signé du stagiaire et du responsable de stage) ;
- transmettre aux stagiaires tout document fourni par la DFPC (les bons de recharges de transport, les bulletins mensuels d'indemnisation, ...) ;
- transmettre à la DFPC les accusés réception des bons de transport et des cartes déjeuner ;
- transmettre à la DFPC, **au plus tard le 4 de chaque mois**, les états de présence (générés par Sefora) du mois précédent, signés par le prestataire de formation, et les feuilles d'émargement des stagiaires ;
- saisir dans Sefora :
  - le statut des stagiaires (demandeur d'emploi, salarié, travailleur indépendant, scolaire, autre) ;
  - leur régime (interne/externe/demi-pensionnaire) ;
  - la date effective d'entrée et de sortie en formation ;
  - le planning de formation en cas de parcours individualisé ;
  - les présences et les absences (justifiées ou injustifiées) ;
  - les abandons ou les exclusions éventuelles ;

### En fin de formation :

- faciliter la mise en œuvre de l'enquête satisfaction stagiaires et formateurs par la DFPC qui lui en communiquera les résultats à l'issue ;
- saisir dans Sefora et transmettre à la DFPC :
  - le compte rendu de fin de session ;
  - les résultats aux examens pour les formations certifiantes ; l'orientation en fin de formation pour les préparatoires ;
  - l'état de l'insertion professionnelle des stagiaires réalisées un mois après leur sortie de formation, obtention du diplôme ou de leur carte professionnelle le cas échéant (article R. 544-30).

Modalités de représentation des stagiaires : organiser pour chaque action de formation certifiante l'élection de délégués chargés de représenter les stagiaires (conformément aux dispositions des articles R. 545-19 à R. 545-23).

#### Sanctions et procédures disciplinaires :

- dans son règlement intérieur, prévoir des sanctions disciplinaires envers le stagiaire qui n'en respecte pas les règles. Les infractions sont sanctionnées, selon la gravité de la faute et de leurs répétitions. Les fautes graves entraîneront l'exclusion définitive du centre de formation.
- mettre en œuvre une procédure disciplinaire conforme aux articles R. 545-14 à R. 545-18. Notamment, aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci n'ait au préalable été informé des griefs retenus contre lui.
- informer la DFPC **au plus tôt et dans un délai maximal de quinze jours ouvrables** des sanctions de type exclusion temporaire ou définitive et des motifs de ces sanctions. Il doit saisir dans Sefora, les sanctions disciplinaires appliquées aux stagiaires dès lors que celui-ci a épuisé ses voies de recours.

#### Abandon ou exclusion d'un stagiaire en cours de formation : en cas d'exclusion définitive ou d'abandon :

- informer la DFPC **au plus tôt et dans un délai maximum quinze jours ouvrables** ;
- transmettre le document type « *attestation de sortie de formation* » généré par Sefora, lequel précise la nature des abandons, leur incidence sur la présente convention et sur le stagiaire) ;
- joindre les justificatifs nécessaires (décision disciplinaire, lettre d'explication motivée du stagiaire, ...).

Les abandons imputés aux motifs suivants ne sont pas décomptés pour le calcul du taux d'abandon :

- le décès du stagiaire ;
- l'incarcération ;
- la raison médicale ;
- la sanction disciplinaire, sous condition de respect de la procédure disciplinaire contradictoire décrite ci-dessus ;
- le retour à l'emploi (pour un contrat à durée indéterminée uniquement).

Intendance des stagiaires : la Nouvelle-Calédonie conventionne le financement de l'intendance des stagiaires (hébergement et restauration) sur la base des devis que le prestataire de formation lui transmet à partir de la proposition Agora. Ne sont effectivement financées que les prestations réellement servies, comme détaillé dans le compte rendu de fin de session de formation. Le prestataire de formation doit tenir à disposition de la DFPC l'ensemble des justificatifs de paiement de ces prestations.

#### Déclaration des accidents de travail et de trajet :

- déclarer au service concerné de la CAFAT, dans les délais réglementaires, les accidents de travail et les accidents de trajet survenus pendant la formation (article R. 543-14), y compris lors des périodes en entreprise ;
- informer également la DFPC dans les plus brefs délais.

Contrôle et audit de la formation : un contrôle ou un audit de mise en œuvre (article Lp. 546-3) ou peut être diligenté ou réalisé par la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre :

- tenir à la disposition tous documents relatifs à la mise en œuvre de la formation ;
- s'engager à fournir tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de l'audit et permettre l'accès aux locaux de formation ;
- autoriser des stagiaires, des formateurs ou toute autre personne impliquée dans la mise en œuvre de la formation ;
- s'engager, en cas de mise en demeure à l'issue d'un contrôle, à régulariser la situation dans les délais imposés.

La DFPC doit informer le prestataire de formation, au minimum un mois avant sa réalisation, des dates de l'audit et de l'identité de l'auditeur. Le cadre d'audit peut être communiqué à la demande du prestataire. En cas de manquement grave du fait du prestataire de formation constaté à l'issue d'un contrôle réalisé par les agents de contrôle de la DFPC, la formation peut être suspendue ou prolongée aux frais du prestataire de formation (indemnités stagiaires comprises), jusqu'au terme de l'action et la présentation des stagiaires à la session d'examen.

Soutien de la Nouvelle-Calédonie – Publicité : cette action de formation est réalisée avec le soutien financier de la Nouvelle-Calédonie. Dans toute communication portant sur cette formation, le soutien financier de la Nouvelle-Calédonie doit être mentionné.

## Annexe 2 - Financement de la formation

### Modalités

Les modalités de financement des formations achetées par la Nouvelle-Calédonie sont définies par l'arrêté 2013-553/GNC du 5 mars 2013 :

<https://juridoc.gouv.nc/juridoc/jdwebe.nsf/ioncentry?openpage&ap=2013&page=2667>

La proposition budgétaire devra comporter :

- Le montant des frais d'animation, en fonction de la catégorie des formateurs
- Le montant des frais d'administration (20% des frais d'animation, 25% si le prestataire a le label Qualiform Pro)
- Les frais de fonctionnement : eau, électricité, transports éventuels, amortissement, recrutement des candidats, temps de suivi de stage, locations diverses.

Les temps de face à face dédiés au recrutement des candidats et à leur suivi en entreprise sont facturables à hauteur de 5000 FCFP/heure.

Une convention sera établie entre le prestataire et la Dfpc.

### Facturation

Le premier versement se fera au démarrage de la formation sur présentation de la « liste nominative des stagiaires en entrée en formation » signée par le prestataire de formation et d'une facture.

Le solde, à l'issue de l'action de formation et sur présentation par le prestataire de formation :

- du « compte-rendu de session de formation » dûment complété et signé. Celui-ci devra être accompagné des justificatifs inhérents aux charges de fonctionnement (facture présentant le détail mensuel des prestations d'hébergement et de restauration réellement servies) ;
- d'une facture.

Ces documents devront être transmis dans les 45 jours suivant la fin de formation.

Le versement du solde est conditionné à l'atteinte des objectifs de performance définis entre le prestataire de formation et la Dfpc en amont de l'action de formation (détail disponible en annexe 4).



## Annexe 3 - Objectifs de performance

Description	Objectif	Cible conventionnée	Impact financier (sur les charges d'animation et d'administration)
Effectif entré en formation à 15 jours ouvrables suivant le démarrage de l'action	Supérieur ou égal à la cible conventionnée	X	-5% pour le 1 <sup>er</sup> stagiaire manquant -7% pour le 2 <sup>ème</sup> stagiaire -10% pour le 3 <sup>ème</sup> stagiaire et suivants
Taux d'absentéisme	Inférieur ou égal à la cible conventionnée	XX% / NC	-3%
Taux d'abandon	Inférieur ou égal à la cible conventionnée	XX% / NC	-4%
Respect des obligations réglementaires et conventionnelles	Voir tableau ci-dessous**	Oui / NC	-3 ou -5%**
Résultat audit ou contrôle de l'action	Indice de conformité égal à 1 ou 2 (signifiant « conforme » ou « partiellement conforme »)	Oui / NC	-3%
Taux de réussite	Supérieur ou égale à la cible conventionnée	XX% / NC	-4%
Taux de satisfaction stagiaire	Supérieur ou égal à la cible conventionnée	XX% / NC	-2%
Suivi de l'insertion à un mois	Insertion à un mois réalisé	Oui / NC	-4%

NC : non concerné

<b>**Respect des obligations réglementaires ou conventionnelles</b>		
Obligation de transmission des livrables	Objectif	Résultat (Nb points)
La liste des stagiaires	15 jours ouvrables à compter de la date de démarrage de l'action	1 (conforme) 0 (non conforme)
L'envoi des états mensuels de présence	Le 4 de chaque mois à compter du mois suivant le démarrage de l'action	1 (conforme) 0 (non conforme)
Le bilan final	Au plus tard, 45 jours ouvrables à compter de la date de fin de l'action	1 (conforme) 0 (non conforme)
Les abandons et les procédures disciplinaires	Au plus tard, 15 jours après la sortie du stagiaire ou la sanction	1 (conforme) 0 (non conforme)
Les déclarations d'accidents du travail	Dans les 48 heures suivant l'accident	1 (conforme) 0 (non conforme)
<b>Impact financier (sur les charges d'animation et d'administration)</b>	<b>Si total de points = 4 ou 5</b>	<b>0</b>
	<b>Si total de points = 2 ou 3</b>	<b>- 3 %</b>
	<b>Si total de points inférieur ou égal à 1</b>	<b>- 5 %</b>